



COMMUNE d'AUSSAC-VADALLE

Feuille d'informations municipales

N°114 lundi 9 février 2009

Collecte ordures ménagères et sacs jaunes :

Nous vous rappelons que la collecte des ordures ménagères est faite tous les jeudis matins et le ramassage des sacs jaunes en semaines impairs tous les vendredis matins (de très bonne heure). Vos sacs doivent-être sortis la veille après 18 h. Si vous ratez le ramassage il est impératif de rentrer les sacs afin que des animaux ne répandent les contenus sur la voie publique. Merci pour votre civisme.

Aide à la cuve :

Si vous n'êtes pas imposable et que vous utilisez le fioul comme chauffage, vous avez jusqu'au 30 avril 2009 pour demander une aide à la cuve de 200 euros de votre résidence principale.

Le formulaire peut-être retiré à la mairie, ou à la trésorerie de Mansle.

Modification du tarif fiscal des passeports et carte d'identité :

A compter du 01 janvier 2009, la Préfecture nous a informé d'une modification du tarif fiscal concernant les passeports et cartes d'identité :

Pour les passeports : 88 € pour les majeurs,
44 € pour le mineur de 15 à 18 ans,
19 € pour le mineur de moins de 15 ans.

Pour les cartes d'identité : En principe elle reste gratuite mais lors d'un renouvellement, sous quelque motif que ce soit, si vous êtes dans l'impossibilité de présenter l'ancienne carte, vous serez soumis à un droit de timbre d'un montant de 25 €.

Cinéma à Vadalle :

Les prochaines séances de cinéma se tiendront au Centre SocioCulturel :

- le jeudi 12 février pour le film **LARGO WINCH**, à 20h30,
 - le jeudi 26 février pour le film d'animation enfants **MIA et le MIGOU**, à 18h00 et à 20h30.

Dés à présent, les dates et titres des prochains films seront affichés sur les panneaux respectifs de la commune ainsi qu'à l'épicerie.

Le Comité des Fêtes :

L'Assemblée Générale du Comité des Fêtes se déroulera le jeudi 19 février 2009 à 21h00 au Centre SocioCulturel. Cette assemblée est ouverte à tous.

Recensement militaire :

Depuis la suspension du service national, **le recensement est obligatoire**. Il concerne garçons et filles dès l'âge de 16 ans, et jusqu'à trois mois au-delà de la date d'anniversaire, à la mairie du domicile avec présentation d'une pièce d'identité

L'attestation de recensement délivrée est obligatoire pour toute inscription aux concours, examens soumis au contrôle de l'autorité de l'état.

Cette démarche citoyenne permet l'inscription systématique sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans

Objet trouvé :

Nous vous informons qu'une paire de lunette de vue a été retrouvée sur un muret à Ravaud. Vous pouvez venir la récupérer à la mairie.

Divagation des chiens :

Il est expressément interdit de laisser divaguer les chiens sur la voie publique, seuls et sans leur maître. Tout chien errant non identifié, qui sera trouvé sur la voie publique, sera immédiatement saisi et mis en fourrière. Conformément aux dispositions de l'article R610-5 du code pénal, les manquements aux obligations édictées par le présent arrêté seront punis de l'amende prévue pour les contraventions de la 1^{ère} classe.

Hygiène et sécurité :

Dans le souci du respect de l'environnement, de l'hygiène et de la sécurité des enfants et du personnel communal, la municipalité vient de faire le choix d'utiliser pour l'école des produits d'entretien écologiques – Produits ECOLABEL.